



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

No. produit	1000003396
Nom de la substance	STAINLESS STEEL CLEANER & POLISH
Date de la révision	Version préliminaire.
Renseignements sur la société	Sprayway, Inc. 1005 S. Westgate Drive Addison, IL 60101 United States
Company phone	Assistance générale 1-630-628-3000
Emergency telephone US	1-866-836-8855
Emergency telephone outside US	1-952-852-4646
Version n°	00
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	Version préliminaire.

2. Identification des risques

Vue d'ensemble des mesures d'urgence	DANGER Gaz inflammable. CONTENU SOUS PRESSION. Aérosol Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions. S'enflamme facilement au contact d'une source de chaleur, d'un étincelle ou d'une flamme. Corrosif. Entraîne des brûlures aux yeux et à la peau. Nocif par inhalation. Nocif en cas d'absorption par la peau. Cancérogène. Irritant pour les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut provoquer des effets néfastes sur le système reproducteur, comme des anomalies congénitales, des fausses couches ou la stérilité. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Statut réglementaire OSHA	Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme 29 CFR 1910.1200 (Hazard Communication Standard - É.-U. ; communication des risques).
Effets potentiels sur la santé	
Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Yeux	Entraîne des brûlures aux yeux. Nocif par contact avec les yeux. Risque de lésions oculaires graves. Éviter le contact oculaire avec cette matière.
Peau	Entraîne des brûlures à la peau. Nocif par contact cutané. Éviter le contact cutané avec cette matière.
Inhalation	Provoque des brûlures. Peut provoquer le cancer par inhalation. Nocif par inhalation. Un mauvais emploi intentionnel par la concentration ou l'inhalation du produit peut s'avérer nocif ou mortel. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Les concentrations de vapeur élevées peuvent causer somnolence.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Une exposition par ingestion d'un aérosol est peu probable. Des composants du produit peuvent être absorbés par ingestion. L'ingestion peut provoquer des brûlures aux lèvres, à la cavité buccale, aux voies respiratoires supérieures, à l'oesophage, voire à l'appareil digestif. Ne pas ingérer. L'inhalation de petites quantités de ce produit peut entraîner de légères, voire de graves lésions pulmonaires.
Organes cibles	Système nerveux central. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Reins. Poumons. Système respiratoire. Peau.
Effets chroniques	Respiration coupée. Oedème. Stérilité. Des lésions rénales peuvent se produire. Peut causer des troubles (par ex. narcose avec perte de coordination, faiblesse, fatigue, confusion mentale et trouble de la vision) et/ou des lésions du système nerveux central. Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne peuvent être exposées à ce produit. Peut provoquer des effets néfastes sur le système reproducteur, comme des anomalies congénitales, des fausses couches ou la stérilité. Peut provoquer des lésions pulmonaires différées.
Signes et symptômes	Anomalies congénitales. Oedème. Changements de comportement. Narcose. Protéinurie. Stérilité. Toux. Gêne dans la poitrine. Respiration coupée. Dégradation des fonctions motrices.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants dangereux	No CAS	Pour cent
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	20 - 40
Huile de vaseline	8042-47-5	20 - 40
Acétone	67-64-1	10 - 20
Propane	74-98-6	10 - 20
ACÉTATE DE MÉTHYLE	79-20-9	2.5 - 10
Composants non dangereux	No CAS	Pour cent
Parfum	Breveté	0.1 - 1
Odorless Mineral Spirits	64741-65-7	0.1 - 1
Vitamin E	59-02-9	0 - 0.1
Autres composés sous les niveaux déclarables		0.1 - 1

4. Mesures de premiers soins

Procédures de premiers soins

Inhalation

Si l'inhalation des gaz/émanations/vapeurs/poussières/brumes du matériau est excessive (si la concentration de l'air est supérieure à la concentration maximale admissible ou si des effets sur la santé apparaissent), éloigner immédiatement les personnes affectées. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.

Avis aux médecins

En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Conseils généraux

En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène. Un examen médical immédiat est requis. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Garder la victime en observation. Tenir toute victime au chaud.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Indice d'inflammabilité

Inflammable d'après les critères d'OSHA. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. L'écoulement vers les égouts peut causer un incendie ou une explosion.

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Poudre. Mousse résistante à l'alcool. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO₂).

Méthodes d'extinction inappropriées

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Protection pour les pompiers

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

Le feu peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les vêtements de protection de pompier pour feu du bâtiment n'apporteront qu'une protection limitée.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Des vêtements protecteurs contre la vapeur, qui recouvrent complètement, doivent être portés pour les déversements et les fuites sans feu. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Précautions relatives à l'environnement

Ne pas contaminer l'eau.

Méthodes de confinement

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Méthodes de nettoyage

Ne pas rejeter dans l'environnement. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Frotter la zone avec un détergent et de l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

7. Manutention et entreposage

Manutention

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas respirer la poussière, la fumée, le gaz, la brume, les vapeurs, la vaporisation. Éviter le contact oculaire avec cette matière. Éviter le contact cutané avec cette matière. Évitez le contact prolongé ou répétitif avec la peau. Éviter l'exposition prolongée. Éviter le contact de la matière avec les vêtements. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation aspirante appropriée. Porter un équipement de protection personnelle. Lavez vigoureusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.

Entreposage

Aérosol niveau 3.

Contenu sous pression. La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer à des températures au-dessus de 120 °F/49 °C, car il pourrait brûler. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Réfrigération recommandée. Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
ACÉTATE DE MÉTHYLE (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	750 ppm
	TWA	500 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
ACÉTATE DE MÉTHYLE (CAS 79-20-9)	PEL (limite d'exposition admissible)	610 mg/m3
Acétone (CAS 67-64-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	200 ppm 2400 mg/m3
Propane (CAS 74-98-6)	PEL (limite d'exposition admissible)	1000 ppm 1800 mg/m3 1000 ppm

Valeurs limites biologiques

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps échantill.
Acétone (CAS 67-64-1)	50 mg/l	Acétone	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Mécanismes techniques

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage	Écran facial. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Installer des douches oculaires d'urgence et des douches déluges dans la zone de travail immédiate.
Protection de la peau	Éviter le contact cutané avec cette matière. Éviter le contact de la matière avec les vêtements. Porter un équipement de protection contre les produits chimiques spécialement conçu à cet effet et recommandé par le fabricant. Ce matériau peut offrir une protection thermique faible ou inexistante. Une tenue d'intervention pour pompiers fournit une protection limitée dans des situations d'incendie SEULEMENT ; elle n'est pas efficace en cas de déversement de produits.
Protection respiratoire	Ne pas respirer la poussière, la fumée, le gaz, la brume, les vapeurs, la vaporisation. Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Protection des mains	Porter des gants de protection.
Considérations d'hygiène générale	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact de la matière avec les vêtements. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Clair.
État physique	Gaz.
Forme	Aérosol
Couleur	Jaune clair.
Odeur	Citrus
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Tension de vapeur	45 - 65 psig @70F évalué
Densité de la vapeur	Non disponible.
Point d'ébullition	17.17 °C (62.91 °F) évalué
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Solubilité (eau)	Non disponible.
Densité	0.765 - 0.865 évalué

Densité relative	Non disponible.
Point d'éclair	-104.4 °C (-156.0 °F) Propulseur évalué
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	12 % évalué
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	2.5 % évalué
Température d'auto-inflammation	263.1 °C (505.58 °F) évalué
Autres données	
Inflammabilité (solide, gaz)	Gaz inflammable.

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	Risque d'explosion.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matières incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides. Les agents oxydants forts. Nitrates.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Renseignements toxicologiques

Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
ACÉTATE DE MÉTHYLE (CAS 79-20-9)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
LC100	Lapin	98.4 mg/l, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	6482 mg/kg
Acétone (CAS 67-64-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Cobaye	> 7426 mg/kg, 24 heures > 9.4 ml/kg, 24 heures
	Lapin	> 7426 mg/kg, 24 heures > 9.4 ml/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	55700 ppm, 3 heures 132 mg/l, 3 heures 50.1 mg/l
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	5800 mg/kg 2.2 ml/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg > 2000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 7.5 mg/l, 6 heures

Composants	Espèces	Résultats d'essais
		> 4.6 mg/l, 4 heures
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Huile de vaseline (CAS 8042-47-5)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	2.18 mg/l, 4 heures
<i>Orale</i> DL50	Rat	5000.0001 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
Aiguë <i>Inhalation</i> CL50	Rat	1355 mg/l 658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes 52 %, 120 minutes

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Sensibilisation	Dangereux d'après les critères d'OSHA. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau. N'est pas un sensibilisant respiratoire.
Effets aigus	Provoque des brûlures.
Effets locaux	Irritant pour les voies respiratoires.
Effets chroniques	Dangereux d'après les critères d'OSHA. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des lésions aux poumons. Une absorption répétée peut provoquer des lésions du système nerveux central, du foie et des reins, ainsi que des troubles hématologiques. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Effets subchroniques	Des lésions rénales peuvent se produire.
Cancérogénicité	Dangereux d'après les critères d'OSHA.
Carcinogènes selon l'ACGIH	
Acétone (CAS 67-64-1)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)	
Non inscrit.	
Corrosion et/ou irritation de la peau	Dangereux d'après les critères d'OSHA.
Effets neurologiques	Dangereux d'après les critères d'OSHA.
Effets sur la reproduction	Dangereux d'après les critères d'OSHA. Présente un risque pour l'appareil reproducteur Peut provoquer des effets néfastes sur le système reproducteur, comme des anomalies congénitales, des fausses couches ou la stérilité.
Tératogénicité	Aucune donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou tout autre composant présent à un taux de plus de 0,1% n'occasionne pas de défauts de naissance.
Autres informations	Toxicité pour la reproduction. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

12. Données écologiques

Données écotoxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
ACÉTATE DE MÉTHYLE (CAS 79-20-9)		
Aquatique		
Algues	IC50 Algues	120.0001 mg/L, 72 heures

Composants		Espèces	Résultats d'essais
Crustacés	CE50	Daphnia	1026.7 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	295 - 348 mg/l, 96 heures
Acétone (CAS 67-64-1)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	21.6 - 23.9 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/l, 96 heures
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	2.9 mg/l, 96 heures
Huile de vaseline (CAS 8042-47-5)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Poisson	10000.0001, 96 heures
Odorless Mineral Spirits (CAS 64741-65-7)			
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	30000 mg/L, 72 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Écotoxicité	Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.		
Effets sur l'environnement	Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.		
Toxicité aquatique	Non disponible.		
Persistance et dégradabilité	Non disponible.		
Bioaccumulation /accumulation			
Potentiel de bio-accumulation			
Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau			
ACÉTATE DE MÉTHYLE			0.18
Acétone			-0.24
Propane			2.36

13. Données sur l'élimination du produit

Codes déchet	D001 : Déchet inflammable ayant un point d'éclair de < 140 °F D002 : Déchet de matière corrosive [pH <=2 ou >=12,5, ou corrosive pour l'acier] Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
---------------------	--

États-Unis, RCRA, liste P des déchets dangereux : référence

Acétone (CAS 67-64-1)	U002
-----------------------	------

Instructions pour l'élimination	Consulter les autorités avant la mise au rebut. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Incinérer le matériau en milieu contrôlé dans un incinérateur homologué. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Lorsqu'il est mis au rebut, ce produit doit être considéré comme un déchet inflammable de type D001 selon la RCRA (Resource Conservation and Recovery Act - É.-U.). Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
--	--

Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
--	---

Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Ne pas réutiliser des récipients vides.
------------------------------	---

14. Informations relatives au transport

DOT

Numéro ONU	UN1950
------------	--------

Nom du produit: STAINLESS STEEL CLEANER & POLISH

Product #: 1000003396 Version n°: 00 Date de la révision: Version préliminaire. Date de publication: Version préliminaire.

MSDS US

7 / 10

Nom officiel d'expédition Aérosols, inflammables

UN

Classe(s) de danger relatives au transport

Classe 2.1

Danger subsidiaire -

Groupe d'emballage Sans objet.

Précautions particulières pour l'utilisateur Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

Dispositions particulières N82

Exceptions liées au conditionnement 306

Conditionnement autrement qu'en vrac Aucune

Conditionnement en vrac Aucune

IATA

UN number UN1950

UN proper shipping name Aerosols, inflammable

Transport hazard class(es)

Class 2.1

Subsidiary risk -

Label(s) 2.1

Packing group Not applicable.

Environmental hazards No.

ERG Code 10L

Special precautions for user Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo aircraft Allowed.

Cargo aircraft only Allowed.

Packaging Exceptions LTD QTY

IMDG

UN number UN1950

UN proper shipping name AEROSOLS

Transport hazard class(es)

Class 2.1

Subsidiary risk -

Label(s) 2.1

Packing group Not applicable.

Environmental hazards

Marine pollutant No.

EmS F-D, S-U

Special precautions for user Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.

Packaging Exceptions LTD QTY

This product meets the exception requirements of section 173.306 as a limited quantity and may be shipped as a limited quantity. Until 12/31/2020, the "Consumer Commodity - ORM-D" marking may still be used in place of the new limited quantity diamond mark for packages of UN 1950 Aerosols. Limited quantities require the limited quantity diamond mark on cartons after 12/31/20 and may be used now in place of the "Consumer Commodity ORM-D" marking and both may be displayed concurrently.

DOT





15. Information sur la réglementation

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique

Acétone (CAS 67-64-1)	150 KG_W
	50 GALLONS_V
	6532

Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))

Acétone (CAS 67-64-1)	35 %WV
-----------------------	--------

Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts

Acétone (CAS 67-64-1)	6532
-----------------------	------

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

Quantité à déclarer CERCLA (Superfund), livres

Acétone: 5000

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger	Risque immédiat - Oui
	Risque différé - Oui
	Danger d'incendie - Oui
	Danger lié à la Pression - Oui
	Danger de réactivité - Non

Substance extrêmement dangereuse selon la Section 302

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux	Non
---	-----

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

États-Unis - Réglementation des états

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

Acétaldéhyde (CAS 75-07-0)

Inscrit : Le 1er avril 1988 Cancérogène.

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérogène

Méthanol (CAS 67-56-1)

Inscrit: March 16, 2012 Toxine de développement.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

ACÉTATE DE MÉTHYLE (CAS 79-20-9)

Acétone (CAS 67-64-1)

Propane (CAS 74-98-6)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

ACÉTATE DE MÉTHYLE (CAS 79-20-9)

Acétone (CAS 67-64-1)

Propane (CAS 74-98-6)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

ACÉTATE DE MÉTHYLE (CAS 79-20-9)

Acétone (CAS 67-64-1)

Propane (CAS 74-98-6)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Acétone (CAS 67-64-1)

Propane (CAS 74-98-6)

16. Renseignements divers

Autres informations

HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.